



Mgr Guy de Kerimel

Les différents types d'abus

**Intervention lors de la formation sur les abus
mardi 8 octobre 2019**

Dimanche, je visitais l'exposition d'Arcabas à Meylan. Dans le catalogue, il y a des citations de lui et celle-ci, entre autres : « *La guerre m'a fait acquérir une pitié, une charité profonde pour l'humanité tout entière. La charité, ça veut dire l'amour de l'Homme. L'Homme m'intéresse personnellement. Et je ne supporte pas l'abus d'un Homme par un autre Homme.* » « Arcabas, un homme et son métier », propos recueillis par Roger Vigneron, dans le « *Nouvel actualité Dauphiné* », septembre 1975.

Les guerres peuvent être une forme d'abus, comme on l'a vu avec la guerre déclarée par les États-Unis contre l'Irak, sur la base de mensonges. Elles suscitent presque toujours des abus quand elles autorisent des comportements déshumanisants.

Quand peut-on parler d'abus? Quand une personne humaine, un groupe, un pays, ont un comportement déshumanisant envers une autre personne, un autre groupe, un autre pays. Le mépris, le dénigrement, la calomnie, le chantage (affectif - la séduction, financier, cf. en Afrique), le harcèlement, l'utilisation injuste de la force, les diverses formes d'esclavage, les condamnations injustes, les exclusions, la marginalisation de certaines personnes, sont des abus. Il y a abus quand une personne est en processus de déshumanisation, qui peut aller jusqu'à la chosification. Ce processus commence dès que la relation que l'on établit avec un autre est une relation intéressée, une relation utilitaire, qui ne permet pas à l'autre de grandir, mais au contraire le maintient dans une forme de dépendance.

L'abus de pouvoir commence toujours par reconnaître la faiblesse de l'autre, son état d'infériorité, ou par mettre l'autre en état d'infériorité. Il me semble que dès qu'une personne humaine veut avoir prise sur une autre personne (un pays sur un autre pays), elle commet un abus de pouvoir.

Il y a des personnes qui reçoivent une mission d'autorité sur d'autres personnes. L'autorité est un service pour la croissance harmonieuse des personnes et des communautés, à commencer par la famille. Celui qui exerce l'autorité peut et doit parfois demander l'obéissance de la part de ceux qui sont sous son autorité ; il peut utiliser des moyens contraignants: la punition. Un État dispose des lois et de la force coercitive pour exercer son autorité. Cependant, personne ne peut prendre prise sur qui que ce soit. Les parents n'ont pas tout pouvoir sur leurs enfants, les supérieurs sur ceux sur lesquels ils exercent une autorité. Il y a aujourd'hui une crise de l'autorité et, parallèlement, une multiplication des abus.

L'abus de pouvoir est une perversion du service de l'autorité, un détournement au profit de celui qui l'exerce. L'autorité devient une domination (sans l'Esprit saint l'autorité est une domination..., avec l'Esprit saint elle est un service libérateur, disait Ignatios IV, patriarche orthodoxe d'Antioche). Celui qui l'exerce ne cherche plus la volonté de Dieu sur les personnes qui lui sont confiées, il

n'est plus lui-même tourné vers le bien, obéissant à la volonté de Dieu, soumis à la recherche de la vérité et du bien ; il utilise son autorité pour déployer sa soif de domination ; il utilise les personnes pour accomplir sa volonté propre, pour parvenir à ses fins personnelles, son autoglorification. Dans la Genèse, après la chute, Dieu annonce à la femme que l'homme dominera sur elle. Cette perversion de la relation remonte au péché des origines, par lequel l'être humain pensait devenir dieu, en désobéissant à Dieu.

Dans l'Évangile, Jésus confie un pouvoir à ses apôtres, celui de chasser les démons, de faire des guérisons, puis, après la résurrection de remettre les péchés. À Pierre, le pouvoir de lier et de délier.

Les prêtres ont reçu ce pouvoir et mission de conduire les communautés. Pouvoir spirituel qui est un service. Pouvoir spirituel qui peut impressionner des personnes en quête de Dieu, de connaître sa volonté, qui veulent obéir à Dieu et demandent à ses serviteurs de les aider à comprendre la volonté de Dieu sur elles. Parce que l'on veut faire confiance à Dieu, on fait confiance à ses ministres. Qui vous accueille m'accueille, qui vous écoute m'écoute, disait Jésus. Autorité redoutable !

Si le prêtre n'est relié de manière juste à Dieu, à son évêque, et à ses frères prêtres, il risque d'établir des relations mal ajustées aux fidèles qui sont confiés à son autorité. Tout est question de justesse de la relation. Elle ne sera jamais parfaite, mais elle peut se donner les moyens de progresser, de s'ajuster toujours mieux.

De là viennent les abus de pouvoirs ; on centre les fidèles sur soi, on les utilise...

L'abus de pouvoir va se déployer dans **les abus de conscience**. Une personne ouvre son cœur au prêtre parce qu'elle veut l'ouvrir à Dieu, en particulier dans le sacrement de la réconciliation, et celui-ci, qui peut avoir tendance à se laisser aller aux abus de pouvoir, va mettre la personne sous son pouvoir, ne respectant plus sa liberté intérieure. Or, l'accompagnement spirituel est au service

de la croissance de la liberté intérieure de la personne. L'accompagnateur ne peut pas poser des questions intrusives. Il ne peut que partir de ce que la personne lui dit, même s'il perçoit qu'elle n'a pas tout dit, et il la renvoie à sa liberté. Ce n'est pas à l'accompagnateur, ou au confesseur de prendre des décisions à la place du fidèle ; il doit aider le fidèle à discerner ce que le Seigneur lui dit et à prendre les décisions qui conviennent pour faire sa volonté. L'abus de conscience peut aller jusqu'à exercer une forme de voyeurisme, jusqu'à culpabiliser la personne, et l'emprisonner au lieu de la libérer.

C'est le Seigneur, c'est l'Esprit saint qui est directeur des âmes ; le prêtre ou l'accompagnateur est au service de l'Esprit saint. Une grande vigilance doit être exercée pour respecter la liberté intérieure des personnes. Pas de séduction, pas de subtil chantage affectif, pas de domination.

Ne pas retenir des personnes qui ont demandé un accompagnement. Certaines personnes peuvent être tentées plus ou moins consciemment de renoncer à l'exercice de leur liberté, à se soumettre à un guide, à démissionner, car la liberté, la responsabilité est un combat ; il ne faut surtout pas entrer dans ce piège.

L'abus spirituel est lié à l'abus de conscience. Une personne autorisée ou auto proclamée prend une véritable emprise sur une autre personne, jusqu'à en faire sa chose. Ses conseils n'ont d'autres buts que de maintenir en dépendance celle qui se confie à elle. Cela produira des fruits de culpabilité, de régressions, de perte de liberté intérieure. La personne accompagnée ne voit plus et ne pense plus qu'à travers l'autre ; elle ne veut plus que ce que veut l'autre. Malheureusement ces situations existent.

L'abus sexuel se situe dans ces déviations que sont les abus de pouvoir. Inévitablement, le prédateur va chercher des personnes en situation de faiblesse, prendre domination sur elles, et les conduire à jouir sexuellement d'elles. Les enfants sont une proie

facile, mais aussi certaines personnes âgées ou porteuses de handicap. L'autre n'est pas vu pour lui-même, mais pour le plaisir qu'il apporte au prédateur.

Il me semble important de prendre conscience que chacun de nous peut tomber dans la tentation d'abuser de son semblable. L'être humain est capable du meilleur et du pire. Mais nous avons les moyens de ne pas nous laisser mener par la part obscure de nous-mêmes, et de construire des relations chastes, respectueuses de chacun, et sources de vie pour les autres. L'Esprit saint vient unifier nos vies et nous apprendre l'amour authentique, désintéressé, chaste.

† Guy de Kerimel
Évêque de Grenoble-Vienne